

01 **4.8. Port Harcourt**

07 Plan de la carte britannique 3288.

01 **4.8.0. Généralités**

01 **4.8.0.0. Description**

07 **Port Harcourt**, important port fluvial nigérian, est situé sur la rive Est de Bonny River, à environ 30 M en amont de l'embouchure ; il est officiellement délimité par les parallèles 4° 40' Nord et 4° 50' Nord et par les méridiens 6° 59' Est et 7° 09' Est.

13 Port of Bonny est le port d'entrée de Port Harcourt.

19 L'autorité portuaire est Nigerian Ports Authority, administration qui a un siège régional dans l'enceinte portuaire (PMB 5043, Basket House, Port Harcourt, River State, Nigeria).

1647

25 Le capitaine de port, Chief Harbour Master Port Harcourt, est secondé par le capitaine de port de Port of Bonny, Assistant Harbour Master Bonny.

31 Port Harcourt se place au troisième rang des ports du Nigéria, après Lagos Harbour et Port of Warri.

37 En 2004, 243 mouvements de navires ont été enregistrés pour un déplacement total de 4,7 millions de tonnes.

43 Port Harcourt peut accueillir des navires de 183 m de longueur et calant 7,3 m.

49 Le port est implanté sur la berge extérieure d'un coude très prononcé de Bonny River.

55 Les installations portuaires s'étendent sur environ 2,5 M ; la plupart d'entre elles se situent en amont du quai principal. Certaines de ces installations sont privées.

61 Le plan d'eau **The Pool** se trouve en amont du port, à environ 0,3 M au SW de la jetée Shell Jetty.

67 The Pool et le plan d'eau en aval de Dawes Island (§ 4.7.8.2.) sont utilisés pour effectuer certains mouvements de cargaison sur des navires au mouillage.

01 **4.8.0.1. Stations de signaux**

07 La station de signaux de Port of Bonny (§ 4.7.5.0.) assure une partie du trafic radio portuaire de Port Harcourt.

13 La station de signaux de Port Harcourt est située dans l'immeuble de Nigerian Ports Authority, sur le quai principal, près du poste n° 7 ; elle est identifiable grâce à un remarquable mât de pavillon.

19 La station de signaux effectue une veille radio permanente, sur canal 14 VHF ; signaux de trafic portuaire.

01 **4.8.0.2. Marée et courants**

07 Le long du trajet entre la barre de Bonny River et Port Harcourt, le décalage des marées par rapport aux heures de la pleine mer et de la basse mer à Bonny est celui indiqué par le tableau 4.8.0.2.

13

Barre de Bonny River	- 0 h 35 min	- 0 h 45 min
Bonny	PM de référence	BM de référence
Fort Point	+ 0 h 26 min	+ 0 h 24 min
Port Harcourt	+ 0 h 48 min	+ 0 h 35 min

4.8.0.2. — Bonny River. Décalages de marée.

19 En raison du coude de Bonny River à Port Harcourt, le courant sortant longe la rive Est à 3 nœuds ; il est légèrement plus faible au milieu de la rivière. Le courant entrant atteint 2,5 nœuds.

01 **4.8.0.3. Zone**

07 La navigation est réglementée dans les approches de l'estuaire de Bonny River (§ 4.7.4.4.).

01 **4.8.1. Accès**

07 Le chenal d'accès, depuis la bouée d'atterrissage de Bonny jusqu'à Port Harcourt, est décrit au sous-chapitre 4.7.

01 4.8.2. Pilotage. Remorquage

01 4.8.2.1. Pilotage

- 07 À partir de la bouée d'atterrissage (4° 12,2' N — 7° 00,1' E), le pilotage est obligatoire pour tous les navires à destination des ports fluviaux. 1647
- 13 Le pilotage est effectué exclusivement par des pilotes de Nigerian Ports Authority, et il est assuré 24 heures sur 24. 1647
- 19 Pour pouvoir entrer dans Bonny River, les navires doivent avoir, au préalable, réglé les taxes portuaires dues à Nigerian Ports Authority ; il ne peuvent embarquer le pilote qu'après avoir été autorisés par Chief Harbour Master Port Harcourt, à emprunter le chenal d'entrée.
- 25 Un navire à destination de Port Harcourt doit indiquer son HPA, avec un préavis de sept jours, à l'agence maritime de Lagos (FREIGHT, Lagos) ainsi qu'au capitaine de port de Port Harcourt. Le navire doit ensuite confirmer son HPA quatre, trois, deux jours, 24 heures et 6 heures avant son arrivée devant l'estuaire de Bonny River. Voir l'ouvrage *Radiocommunications portuaires – Océan Atlantique (n° 93.1)*. Les messages sont transmis via la station radio côtière de Lagos. Voir l'ouvrage *Radiocommunications maritimes, Afrique - Asie - Australie (n° 92.2)*. Voir également le paragraphe 1.4.5.7. 1647
- 31 La demande de pilote doit être présentée avec un préavis de 48 heures. Le message est adressé à la station de pilotage de Bonny par l'intermédiaire de la capitainerie du port de Port Harcourt.
- 37 En arrivant au mouillage d'attente extérieur (§ 4.7.4.9.), le navire doit contacter la station de signaux de Port of Bonny, par radio VHF, canal 14 ou 16, et conserver la veille sur ces fréquences. 1647
- 43 Le pilote embarque à proximité de la bouée d'atterrissage. La pilotine est une vedette à coque verte et à superstructures d'une couleur grisâtre, dite de couleur pierre.
- 49 Les navires sont servis dans l'ordre de leur arrivée à la bouée d'atterrissage. À l'arrivée, de jour, les navires doivent hisser la flamme numérique du *Code international de signaux*, correspondant à leur numéro d'ordre. De nuit, les trois premiers navires doivent montrer un, deux ou trois feux bleus disposés verticalement. Sur les navires en attente, ces signaux doivent être modifiés pour tenir à jour le numéro d'ordre au fur et à mesure des entrées.
- 55 Le trafic des pétroliers à destination de Bonny Inshore Oil Terminal est très important et la station de pilotage de Bonny peut parfois manquer de pilotes pour servir tous les navires en attente. Dans une telle situation extrême, le pilote entrant un navire peut demander, aux deux premiers navires en attente de suivre le navire piloté, jusqu'au mouillage intérieur de Bonny.
- 61 La capitainerie de Port of Bonny peut également demander aux navires, autres que les pétroliers, de se rendre sans pilote jusqu'au mouillage intérieur de Bonny, et d'attendre les instructions ultérieures pour le transit en rivière vers leur port de destination. Dans ce dernier cas, il est prudent de demander à la capitainerie, communication des éventuels avis aux navigateurs qui auraient pu être émis localement.
- 67 À l'entrée, les navires doivent généralement mouiller devant la ville de Bonny et attendre les instructions de la capitainerie de Port Harcourt. À la sortie, le pilote débarque lorsque le navire arrive devant Bonny. Le navire continue ensuite sa route dans le chenal de sortie, selon les instructions données par la station de signaux. Le pilote peut poursuivre le pilotage jusqu'à la bouée d'atterrissage s'il a un autre navire à servir à l'entrée, ou si le commandant du navire lui en fait la demande expresse.
- 73 La réglementation du pilotage pour Port Harcourt est applicable à tous les ports ou installations portuaires de Bonny River et des criques ou rivières voisines.

01 4.8.2.2. Remorquage

- 07 Dans le port de Port Harcourt, le remorquage est obligatoire pour les mouvements portuaires de tous les navires.
- 13 Nigerian Ports Authority possède trois remorqueurs de 1 500 ch, équipés pour le sauvetage et la lutte contre l'incendie. Il existe également un remorqueur de 500 ch, appartenant à une compagnie privée.

01 4.8.3. Signaux de port

01 4.8.3.1. Signalisation des postes d'amarrage

07 Pour indiquer le poste assigné à un navire, la station de signaux hisse à son mât de pavillon la ou les flammes numériques correspondantes du Code international de signaux :

- 0 : Tanker Buoy (coffre des pétroliers) ;
- 1 à 7 : Poste n° 1 à poste n° 7 du quai principal ;
- 8 : Coal Berth (poste à charbon) ;
- 9 : Bulk Oil Plant Wharf (Palm Oil Wharf) ;
- 10 : Kindney Island (Shell Jetty) ;
- 11 : Timber Loading Buoy (coffre pour chargement du bois) ;
- 12 : The Pool Anchorage (mouillage de The Pool).

13 Le navire doit répéter ce signal.

01 4.8.3.2. Signalisation des navires en transit vers le port

07 La station de signaux hisse deux boules noires disposées verticalement pour indiquer qu'un navire est en vue dans le chenal, à destination de Port Harcourt.

13 Lorsque ce signal est arboré, les navires sortant du port doivent prendre les précautions nécessaires (§ 1.4.5.7., NAVIGATION EN RIVIÈRE) durant leur transit vers Bonny ; pendant le franchissement des courbes, ils doivent notamment émettre les signaux sonores prévus par la réglementation de la navigation en rivière.

01 4.8.3.3. Drague en opération dans le port

07 La station de signaux hisse le pavillon N au-dessus du 1^{er} substitut du *Code international de signaux* pour informer les navires circulant dans le port, de la présence d'une drague mouillée et en opérations de dragage.

01 4.8.4. Mouillages

01 4.8.4.1. Mouillages d'attente extérieurs

07 Voir le paragraphe 4.7.4.9.

01 4.8.4.2. Mouillage d'attente intérieur

07 Voir le paragraphe 4.7.4.9.

01 4.8.4.3. Mouillages portuaires

07 À Port Harcourt, les navires peuvent mouiller par 6 à 9 m de profondeur, dans The Pool.

13 La capitainerie de Port Harcourt utilise également le plan d'eau situé en aval de Dawes Island, pour réaliser des opérations commerciales sur des navires au mouillage.

19 Ce plan d'eau peut accueillir une douzaine de navires océaniques.

01 4.8.4.4. Mouillage de quarantaine

07 Le mouillage de quarantaine se situe entre l'extrémité SE de Dawes Island et la bouée n° 65.

01 4.8.4.5. Mouillages interdits

07 Il est interdit de mouiller à proximité du gazoduc sous-marin posé en travers de Bonny River, à 1 M en amont de Dawes Island.

13 À Port Harcourt, il est interdit de mouiller dans la partie Nord du port, à l'intérieur d'une zone dont les limites sont indiquées sur la carte : en aval, par une ligne orientée Est-Ouest et passant par l'angle que forme le quai principal entre les postes 5 et 6 ; en amont, par une ligne passant au Sud et au SW de Shell Jetty.

19 Voir également le paragraphe 4.7.4.9.

01 4.8.5. Port

01 4.8.5.1. Installations portuaires

07 Port Harcourt offre de nombreux quais en eau profonde ; certains de ces quais sont privés. Voir le tableau 4.8.5.1.A.

13

Désignation	Longueur des quais ou postes (m)	Hauteur d'eau des quais ou postes (m)	Tirant d'eau admis des quais ou postes (m)	Observations Spécialisation des postes
Quai principal			7,3	7 postes pour marchandises diverses et conteneurs.
– Postes 1, 2 et 3	571	10	–	Grues sur le quai.
– Poste 4	191	10	–	
– Poste 5	128	10	–	
– Postes 6 et 7	268	10	–	
– Poste 7A	63	10	–	Quai de servitude.
Coal Berth (poste 8)	137	10	7,3	Convoyeur à charbon.
Palm Oil Wharf (poste 9)	143	10	7,3	Chargement d'huile de palme par pipeline. Un navire de 146 m.
Shel Jetty (poste 10)	137	8	6,7	Quai privé de la compagnie Shell.
Autres jetées privées				
– Magcobar Jetty	environ 60	–	–	
– Bitumen Jetty	environ 70	–	–	
– Abonnema Wharf	Environ 50	–	–	Une deuxième jetée de mêmes dimensions à l'Est d'Abonnema Wharf.
Postes sur coffres				
– Tanker Buoy (poste 0)	243	7,3	6,7	1 coffre. Pétrole.
– Timber Loading Buoy (poste 11)	137	6,9	6,7	1 coffre. Bois.
– The Pool Anchorage (poste 12)	106	6,9	6,0	4 coffres.
– Dockyard Creek	–	–	7,6	5 coffres.
Mouillage près de Dawes Island	–	–	8,2	Capacité d'environ 12 navires océaniques.

4.8.5.1.A. — Installations portuaires de Port Harcourt.

19 Bitumen Jetty est une jetée située à environ 1 M en aval du quai principal. Cette jetée en forme de T, longue de 200 m, se termine par un quai d'environ 70 m. Un duc d'Albe se trouve près de chaque extrémité de ce quai.

25 Le quai principal, de 1 054 m par 10 m d'eau, correspond à sept postes numérotés de 1 à 7, du Sud vers le Nord. Le quai de servitude forme l'extrémité Nord du quai principal. (vue 4.8.5.1.B.).

31



4.8.5.1.B. — Installations portuaires de Port Harcourt. Postes 1 à 7 (d'après Africa Pilot, vol. I – GB).

- 37 Coal Berth, quai à charbon, se trouve dans le prolongement du quai de servitude.
- 43 Palm Oil Wharf est une jetée en forme de T, prolongée par deux ducs d'Albe, située à 0,2 M en amont du quai à charbon. Cette jetée est spécialisée dans le chargement de l'huile de palme en vrac.
- 49 À 150 m à l'Ouest de Palm Oil Wharf, se trouvent deux jetées privées d'environ 50 m chacune ; celle de l'Ouest est appelée Abonnema Wharf.
- 55 À 100 m à l'Ouest de cette dernière, Shell Jetty est une jetée réservée aux navires de la compagnie Shell. Une obstruction, couverte de 8 m d'eau, est signalée près de l'angle Ouest du quai de la jetée.
- 61 Port Harcourt dispose également de plusieurs postes d'amarrage sur coffres.
- 67 Le coffre pétrolier est relié à la berge par une conduite de déchargement flottante. Un coffre est attribué au chargement du bois. D'autres coffres se trouvent sur le plan d'eau The Pool et dans Dockyard Creek.
- 73 Le quai principal est équipé de 11 hangars, de 4 magasins, d'entrepôts frigorifiques pour la conservation des produits de la pêche, et de 7 zones d'entreposage à ciel ouvert. Dans la partie Nord du port, se trouve un parc de 16 réservoirs de stockage de l'huile de palme, relié par un pipeline à Bulk Oil Plant Wharf.

01 4.8.5.2. Règlements

- 07 Le déchargement et la manutention d'explosifs sont interdits sur le quai principal. Ces opérations sont effectuées sur la jetée Palm Oil Wharf.
- 13 L'autorisation préalable de Chief Harbour Master doit être obtenue pour pouvoir effectuer, à quai, des travaux de bord qui rendent la machine indisponible.
- 19 Voir également le paragraphe [1.4.5.7](#).

01 4.8.5.3. Ravitaillement

- 07 L'eau est distribuée par bouches sur le quai principal, à raison de 8 t par heure, ou par barge, 15 t par heure.
- 13 Le ravitaillement en combustibles doit être demandé par message, avec un préavis de 48 heures. La livraison est effectuée par barge ou par camions-citernes.
- 19 On peut se procurer des vivres frais, mais le pain et les légumes sont rares.

01 4.8.5.4. Outillage

- 07 Le quai principal est équipé de sept grues portuaires de 5 t, de cinq grues mobiles de 48 t de capacité maximale, ainsi que de nombreux chariots-élévateurs, tracteurs, remorques, etc. Ce quai est relié au réseau ferroviaire nigérian.
- 13 À Coal Berth, le charbon est délivré par un convoyeur, à raison de 60 t par heure.
- 19 À PalmOil Wharf, le chargement de l'huile de palme s'effectue à la cadence de 250 t par heure.
- 25 Les navires aux mouillages de The Pool et de Dawes Island déchargent leur cargaison dans des barges ou allèges.

01 4.8.5.5. Réparations

- 07 Dans Dockyard Creek, Nigerian Ports Authority possède un chantier naval capable d'effectuer des petites réparations.
- 13 Il existe deux cales de halage. La plus importante est équipée d'un berceau de 52 m ; elle est utilisable par les navires de 2 000 t, de 60 m de longueur maximale, et d'un tirant d'eau n'excédant pas 5,45 m à l'arrière et 2,05 m à l'avant. L'autre cale ne traite que les petits navires de moins de 600 t.
- 19 Un petit dock flottant est mouillé à environ 300 m au SW de Shell Jetty.

01 4.8.5.6. Dératisation

- 07 La dératisation peut être effectuée à Port Harcourt. Un certificat international de dératisation est remis au navire.

01 4.8.6. Ville

- 07 La ville de **Port Harcourt** avait une population estimée à 400 000 habitants en 2005.
- 13 La France est représentée par un agent consulaire.

- 19 Un médecin est disponible avec un préavis de 24 heures.
- 25 Port Harcourt est relié au réseau télégraphique général du Nigéria. Station radio pour le trafic portuaire.
- 31 Liaisons maritimes régulières avec l'Europe et fréquentes avec les ports de la côte Ouest de l'Afrique. Liaisons régulières par voie fluviale avec tous les centres régionaux importants, depuis Sapele jusqu'à Opobo (§ 4.9.6.).
- 37 Nouvel aéroport international à 45 km de Port Harcourt. Liaisons aériennes régulières avec Lagos et avec l'Europe.